

AR PREFECTURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

016-211602362-20160513-D_2016_6_13-DE

Reçu le 26/05/2016

DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME

8, place du champ de foire

16440-MOUTHIERS-SUR-BOËME

tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38

mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :

D_2016_6_13

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 19

Votants : 21

Objet : Demande de dérogation inscription scolaire - Mme Brain

L'an deux mille seize, le vendredi 13 mai à 20 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Date de convocation du Conseil : 09 Mai 2016

Présents : Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur BARBE Hugues, Monsieur TROUSSICOT Franck, Monsieur BORREDON Richard, Monsieur LHOMME Michèle, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur PONTINI Daniel, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame HITIER Marie-Christine, Madame RELET Graziella, Monsieur RABSKI Jean, Monsieur FOUCHE Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Monsieur NOËL Frédéric, Madame SOULET Sandrine, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur NEBOUT Joël, Madame GROLLEAU Rachel, Monsieur BERCHENY Dorian

Pouvoirs :

Madame COOLEN Anne-Marie a donné pouvoir à Monsieur RABSKI Jean
Madame COUSSY Stéphanie a donné pouvoir à Madame SOULET Sandrine

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame COOLEN Anne-Marie, Madame BERTIN Nathalie, Madame COUSSY Stéphanie, Monsieur SUSSET Bernard

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Maire donne lecture d'une demande de dérogation scolaire, émise par Madame Brain. Résidant à Angoulême, elle souhaite scolariser sa fille, née en 2014 et actuellement gardée par une assistante maternelle du multi-accueil familial de Mouthiers, à l'école de Mouthiers, dès le mois de janvier 2017.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- EMET un avis favorable à la demande de dérogation scolaire susvisée ;
- PRÉCISE que cette inscription ne pourra se faire qu'à compter de la rentrée de septembre 2017 ;
- PRÉCISE qu'aucune participation financière ne sera demandée à la commune de résidence ;
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 1

Emis le 13/05/2016, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le **26 MAI 2016**

Le Maire,

Michel CARTERET,
